

République Française

Département de la Meurthe-et-
Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	11	11 + 7 pouvoirs

Date de convocation
7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Cathy GREINER à Gérard GEORGEL, Christine MEYER à Dominique ROUSSEAU, Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Marcel TEDESCO, Jean-Claude ROMARY à Anne ROZAIRE, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Séverine HUSSON à Sébastien FRESSE.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote des subventions aux associations 2023

N° de délibération : 20_2023

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	7	18	0	0	0

Dominique ROUSSEAU, Vice-Président de la commission « vie associative » rappelle l'attachement de la commune à la vie associative locale et informe l'assemblée que le Conseil Municipal procède à la répartition des subventions.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les subventions feront l'objet d'un vote individuel mais certains conseillers n'y prendront pas part lorsque la subvention concerne l'association au sein de laquelle ils exercent une responsabilité au sein du Bureau.

Si des conseillers municipaux sont concernés, le Maire propose donc un vote en deux temps :

1. Un vote pour les associations dont aucun conseiller municipal n'est membre du Bureau,
2. Un vote pour les associations concernées.

Lors de ces votes, les conseillers municipaux intéressés quitteront alternativement la séance au moment de la décision pour leur association afin de ne pas influencer les autres membres du conseil municipal.

Dominique ROUSSEAU présente les différentes propositions qui ont été étudiées et validées par les membres de la commission (voir tableau ci-dessous).

Association	Adhérents	Subv. 2022	Demande	Subv. Proposée
ANCIENS COMBATTANTS	55	450 €	450 €	450 €
PECHEUR A LA LIGNE		500 €		
A.VELOCIPEDIQUE				
CREA PASSION	14	400 €	300 €	300 €
ARPA	119	500 €	1 500 €	1 500 €
AMIS DE L'ORGUE	31	900 €	600 €	600 €
SOUVENIR FRANCAIS	73	400 €	400 €	400 €
FLAV'DANSE	12 (54 en sept 2022)	850 €	500 €	500 €
FLAM 54	52		350 €	350 €
ASF VOLLEY		200 €		
ASF BADMINTON		400 €		
ASF TENNIS DE TABLE	17		100 €	100 €
LES TRAITS VIVANTS	92	500 €	500 €	500 €
HBCFR	180	3 500 €	4 000 €	4 000 €
FCRFMM	150	700 €	700 €	700 €
FLAVIGNY DARTS				
LOISIRS ET CULTURE	12	600 €	600 €	600 €
USEP		200 €		
NANCY VOL LIBRE	90		100 €	100 €
FAMILLES RURALES	140	1 800 €	2 600 €	1 800 €
	Montant Total	11 900 €	12 700 €	11 900 €

Chaque subvention ayant été votée, le tableau est approuvé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2023.04.13 14:35:13 +0200
Ref:20230413_122202_1-1-O
Signature numérique
Maire